

# PROJET ÉOLIEN LA JARRIE-AUDOUIN



Lettre d'information n°4

Février 2019

## LE MOT DU CHEF DE PROJET



Bonjour à toutes et tous,

Je vous souhaite une très belle année 2019 ainsi que de beaux projets à venir pour la commune de La Jarrie-Audouin. Voilà maintenant un an que nous menons un dialogue régulier avec vous pour le développement de notre projet sur votre commune. Vous êtes de plus en plus nombreux à participer aux événements de la concertation, nous vous en remercions et souhaitons que cette dynamique se poursuive cette année.

En échangeant avec vous pendant ces rendez-vous, notre connaissance de votre territoire s'est fortement enrichie et a renforcé notre capacité à réaliser un projet en harmonie avec votre environnement. Le prochain atelier sera l'occasion d'un travail participatif sur les mesures compensatoires et d'accompagnement, un moment important pour l'intégration des éoliennes dans leur territoire... nous espérons vous y retrouver.

Adrien Loiselet, chef de projets éoliens

## INVITATION 3<sup>ème</sup> atelier de concertation

Le jeudi 21 février 2019 à 18h00

**Mairie de La Jarrie-Audouin**

### Programme :

Présentation des premiers résultats d'études (dont premiers photomontages)  
Co-construction des mesures compensatoires et d'accompagnement  
Vote sur le nom du projet

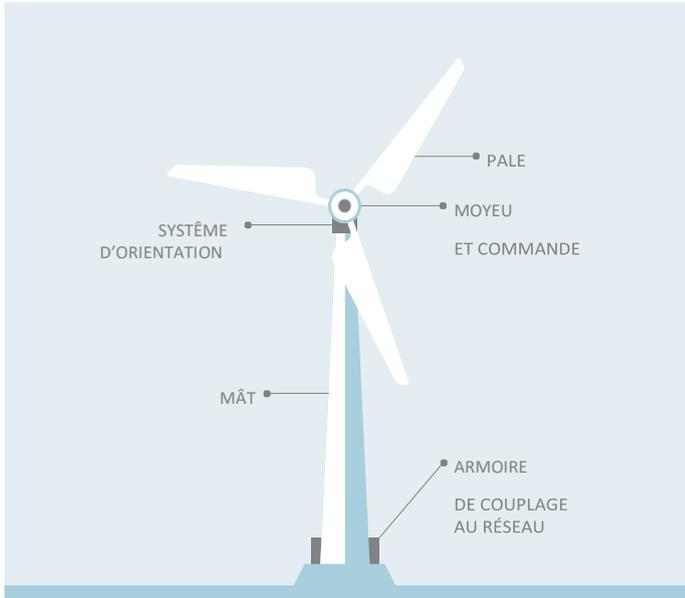
**Cet atelier sera suivi d'un moment d'échange autour d'une collation**

*Pour des raisons logistiques, merci de vous inscrire auprès de la mairie.*

# RETOUR SUR LE DERNIER ATELIER DE CONCERTATION

Le 23 novembre 2018, Nordex a organisé le deuxième atelier de concertation. Celui-ci a été l'occasion d'aborder le planning du projet et les contraintes du territoire, d'étudier en détail le fonctionnement d'une éolienne et d'aborder les études paysagères et acoustiques. Nous vous proposons de revenir sur deux de ces **thèmes**.

## COMMENT FONCTIONNE UNE ÉOLIENNE ?

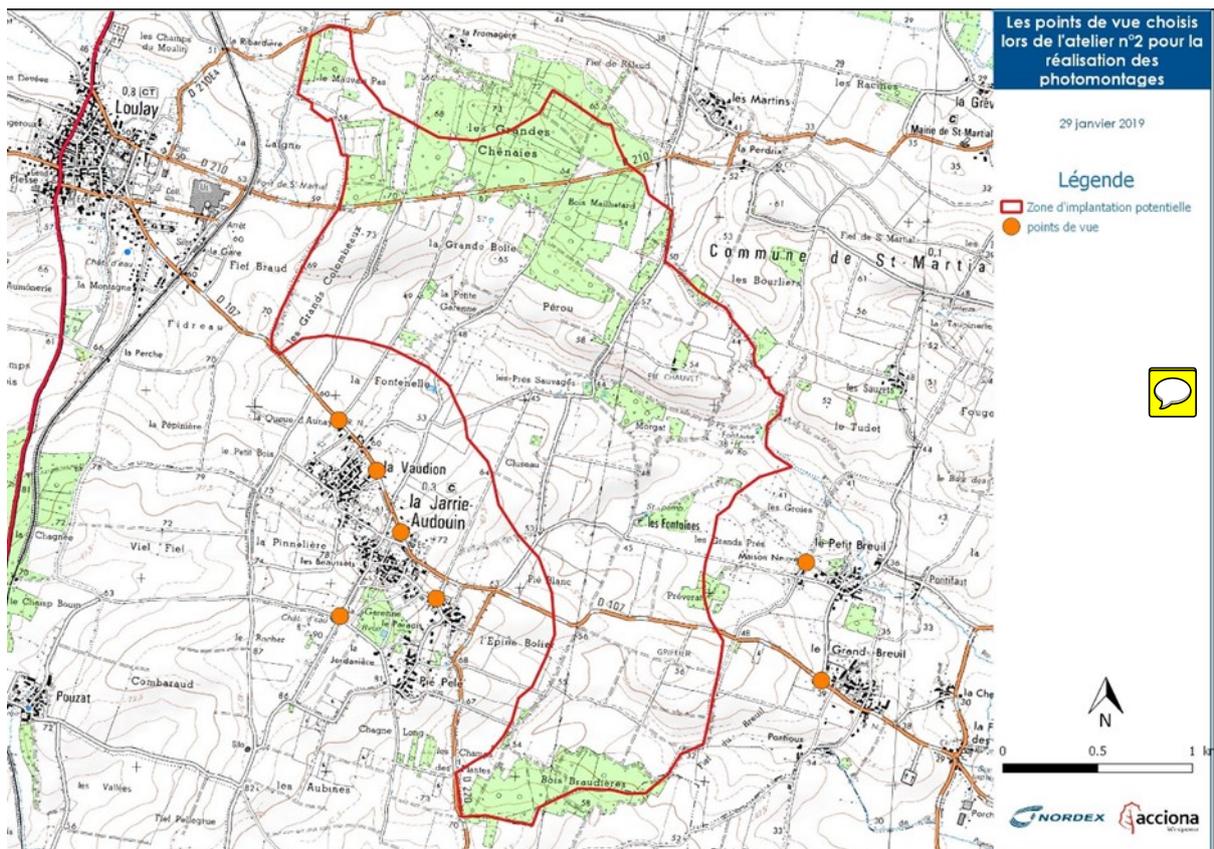


Héritières des moulins à vent, les éoliennes utilisent la force du vent pour la transformer en électricité. La machine se compose de trois pales portées par un moyeu et installées au sommet d'un mât vertical. Cet ensemble est relié à une nacelle qui abrite un générateur électrique. Le vent fait tourner les pales jusqu'à 12 tours par minute. Le générateur transforme l'énergie mécanique ainsi récupérée en énergie électrique.

L'énergie électrique produite entre sur le réseau public à partir d'un poste de livraison et est « dispatchée » en temps réel là où la demande est la plus importante. Selon le principe du système solidaire, un équilibre est assuré par RTE et Enedis pour permettre à chacun de pouvoir bénéficier d'électricité à tout moment, même si aucune source d'électricité n'existe à proximité.

## VOS CHOIX POUR L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

L'étude paysagère analyse l'insertion du projet éolien dans son environnement. Elle s'appuie sur un diagnostic paysager (monuments, sites, relief, géologie, etc.) et propose des photomontages pour simuler la visibilité du parc depuis des points de vue. Lors de l'atelier, **vous nous avez proposé de réaliser des photomontages depuis 7 points de vue** inscrits en orange sur la carte ci-dessous. **Ils vous seront présentés lors du prochain atelier, le 21 février 2019.**



# ZOOM SUR... LES PHOTOMONTAGES

## COMMENT RÉALISER UN PHOTOMONTAGE ?

Un photomontage est une projection visuelle d'une éolienne sur le paysage existant. C'est l'outil incontournable de l'étude paysagère, partie intégrante du dossier de demande d'autorisation d'un parc éolien. Les photomontages sont réalisés selon une technique bien précise pour garantir leur réalisme.

### Choisir les points de vue

Le bureau d'études (Agence B, située à Angoulême) sélectionne des points de vue à différentes distances de la zone de projet en fonction de son diagnostic de l'environnement initial. Les secteurs fréquentés où les éoliennes sont potentiellement visibles sont évidemment privilégiés.

### Respecter des conditions météorologiques favorables, utiliser le matériel adéquat

Les prises de vue sont réalisées à l'aide d'un appareil photo réflex numérique et d'un objectif à focale fixe équivalent à 50 mm, qui correspond le plus à la focale de la vision humaine. Le moment de la journée et les conditions météorologiques (couleurs du ciel, contrastes, nébulosité) influent grandement sur la perception des éoliennes. Les photos seront donc réalisées par temps clair, entre 10h et 17h. Une attention particulière sera apportée pour éviter les situations de contre-jour.

### Modéliser et présenter les photomontages

Les photomontages sont présentés avec une vue panoramique (120°) permettant d'avoir une bonne appréciation des éoliennes dans leur environnement, ainsi qu'avec une vue zoomée (60°) qui représente la vue humaine « à taille réelle ».

Les éoliennes sont ensuite modélisées via un logiciel (WindPro) en fonction du relief et des points de repères existants dans le paysage, selon une formule mathématique permettant de calculer la taille des éoliennes sur la photo.

Les photomontages sont présentés avec un tableau d'analyse, afin d'étudier les enjeux de **visibilité** (comment voit-on les éoliennes depuis un point de vue ?), de **co-visibilité** (quels sont les espaces depuis lesquels on verra à la fois les éoliennes et un monument / site remarquable ?) et d'**impact cumulé** (avec d'autres projets connus, éoliens ou autres).

## EXEMPLE DE PHOTOMONTAGE

 premiers photomontages du projet de La Jarrie-Audouin seront présentés le 21 février 2019 !

### État initial

Commune  
de Mesnil sur  
l'Estrée  
(Eure)



### Vue projetée

Projet  
éolien  
de l'Avre





## DÉFINITION DES MESURES ERC

« Dans le cas où un projet a un impact sur l'environnement, les maîtres d'ouvrage doivent prendre des mesures pour supprimer, réduire ou compenser ces éventuels impacts avec un objectif d'absence de perte nette voire de gain écologique ».

Décret évaluation environnementale et Loi Biodiversité

**Mesure de compensation :** compenser ou contrebalancer les effets sur l'environnement d'un aménagement ou de la réalisation d'un projet inévitablement ou potentiellement créateur de nuisances.

Les mesures de compensation peuvent être renforcées et optimisées par des mesures d'accompagnement définies en étroite concertation avec la collectivité.

**Mesure d'accompagnement :** Elle a pour objet d'améliorer les connaissances des habitats et des espèces, d'apporter un soutien financier à des actions déjà identifiées dans le cadre de plans/programmes spécifiques favorables à la biodiversité ou encore de sensibiliser le public à la protection de l'environnement.

## QUELQUES IDÉES DE MESURES



### Aménagement paysager

ex: Plantations d'arbres ou de haies pour réduire l'impact paysager.



### Amélioration du cadre de vie

ex: Enfouissement des lignes électriques, aménagement de voies vertes (cyclables, piédestres, équestres).



### Préservation de la biodiversité

ex: Plantations mellifères, favorables aux insectes butineurs pollinisateurs, participation au programme Life.



### Restauration écologique

ex: Plantations de jachères fleuries, amélioration de l'efficacité énergétique (éclairage basse consommation, isolation thermique...).

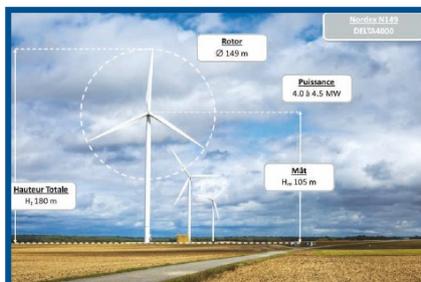
**Réfléchissez à des idées de mesures pour votre commune, elles seront discutées lors de l'atelier du 21 février 2019 !**

## LES CHIFFRES CLÉS



**15 à 22,5 MW**

Installés au nord et à l'est de la commune



**165 à 180 m**

Hauteur en bout de pale



**40 GWh**

Soit l'équivalent de **40 fois la consommation** de la Jarrie-Audouin



### CONTACT

Adrien LOISELET Chef de projets - Développement éolien

aloiselet@nordex-online.com — 01 55 93 94 52

Nordex France

194, Avenue du Président Wilson 93210  
LA PLAINE SAINT DENIS